



# **États Généraux** de la Recherche Comptable : 14 AVRIL 22

### **MATIN**

















### Table ronde 1

# Comptabilité & Immatériels

















# Présentation – Véronique Blum

anc.gouv.fr















# Information comptable et extra-comptable relative aux immatériels

Corinne Bessieux-Ollier, Véronique Blum, Elisabeth Walliser



### Littérature académique



Années 1960-1980

IAS 38 Années 1990

**CARE** 

2017 IASB **2018 EFRAG** 2019 FRC

Années 2000

1<sup>ère</sup> période "What, Why, Where?"

2ème période "How"

3<sup>ème</sup> période "ICR\* at a crossroad \*Intellectual capital research

















**Bercy Thesaurus** 





### Normalisation : récents développements

Février: FRC Business Reporting of Intangibles: Realistic Proposals 24 Lettres de commentaires

1er trim : **EFRAG** : 17 entretiens avec des universitaires, préparateurs, utilisateurs, évaluateurs et d'autres professionnels



Février : EFRAG propositions pour une définition pertinente et dynamique d'une norme européenne de reporting sur le

développement durable

Mars: EFRAG University of Ferrara, Effas, Icas joint case study-based survey on

intangibles

Avril: EFRAG Proposition de directive du Parlement Européen et du Conseil

Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD)

Septembre: Climate standard prototype -

basis for conclusions WP

Octobre: IASB 3 staff papers / Goodwill



2015 - 2017

**EFRAG** Research project

goodwill - impairment and

amortisation

2018

Février : FRC Intangibles: How Can Business Reporting Do Better?



Août : I'EFRAG ajoute un projet de recherche sur « une meilleure information sur les actifs incorporels » à son programme de recherche

Décembre : Appel à projet pour une revue de littérature

2019 2020

> Janvier: **EFRAG** Advisory panel on intangibles: call for candidates - composition d'un groupe consultatif sur les actifs incorporels (API EFRAG)

Février : publication de la revue de littérature

Mars: IASB Discussion Paper Business Combinations-Disclosures, Goodwill and Impairment

2021

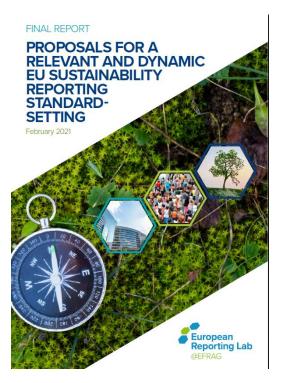
A venir:

**EFRAG** DP Better Information on Intangibles Résultats de la recherche : Les entreprises diffusentelles de l'information pertinente au sujet des immatériels? Etude de l'information sur le business model et sur le risque (Crovini et al.) Résultats de l'étude empirique auprès de DAF et

d'investisseurs sur la production et la consommation d'information sur les immatériels



### Changements en perspective



#### Proposal #12

The ESS should consider introducing in its standard-setting processes intangibles as a key dimension of sustainable company development and therefore sustainability reporting.

#### BLOCK 6: ACKNOWLEDGING THE IMPORTANCE OF INTANGIBLES IN SUSTAINABILITY REPORTING

- Incorporels, reporting financier et création de valeur
- Incorporels et double matérialité
- Introduire les incorporels dans un reporting de développement durable en tant que dimension clef

Dans la proposition de directive sur les rapports de développement durable des entreprises (CSRD) - avril 2021 :

- •Définition du terme incorporels : les incorporels désignent les ressources non physiques qui contribuent à la création de valeur de l'entreprise
- •Introduction d'une nouvelle obligation pour les entreprises de fournir des informations sur leurs incorporels autres que les actifs incorporels comptabilisés au bilan : capital intellectuel, humain et relationnel



### **FRANÇAISE** Groupe de travail et activités

#### Raison d'être du groupe

Mise en relation des chercheurs **Participation aux débats** institutionnels et académiques Supervision de thèses de doctorants Aide à la diffusion des connaissances académiques

#### Organisation de journées de recherche annuelle

IAE de Nice, 21 juin **2022** Les évolutions de la communication extracomptable En partenariat avec ACCRA

### Montpellier en 2023 :

Le capital humain

#### 3 axes de recherche

Ontologie: Qu'est ce qu'un immatériel?

Narratifs: Comment les organisations en parlent-

elles?

A découvrir : Comment interagissent-ils avec d'autres éléments ? Quels risques créent-ils? A quels risques sont-ils exposés?



### Axe 1 : Une ontologie des objets immatériels



Ontologie des invisibles



- Compréhension et définition de la nature de l'objet immatériel
- Hypothèse de non universalité des immatériels
- Quels sont les lieux d'émergence des immatériels ?
- Comment émergent les immatériels ?
- Existe-t-il un processus d'immatérialisation ?
- Quel est le lieu de métamorphose vers l'immatérialité ?
- Comment se concrétisent les immatériels ?
- Quel est le lieu de concrétisation des immatériels ?
- Les attributs des immatériels sont-ils de même nature ?
- Quelles implications pour leur reconnaissance, leur mesure ?



- Approche critique
- Le cycle social de Mattessich (2014)
- La théorie des systèmes



### Axe 2 : L'étude des pratiques des entreprises



Narratifs comptables



 Meilleure compréhension des pratiques communicationnelles, organisationnelles, du sens et de l'importance apportés aux immatériels.



- Comment les organisations rendent-elles compte ou racontentelles les objets immatériels?
- Comment (se) représentent-elles les objets invisibles?
- Comment expriment-elles leurs interactions avec d'autres objets immatériels et/ou matériels?
- Comment rendent-elles compte des incertitudes associées à ces objets?



- Approche qualitative : analyse des « accounting narratives » et des nouveaux besoins communicationnels.
- Etude du rapport coût-bénéfice des divulgations d'informations relatives aux immatériels ainsi que les enjeux stratégiques liés à ces communications.



### Axe 3 : L'étude des caractéristiques des immatériels



 Meilleure compréhension des interactions avec les éléments tangibles ou avec d'autres objets immatériels

3

Interactions Incertitudes



Quelles sont les interactions en jeu?

- Quelles sont les incertitudes de revenus découlant de ces interactions?
- Quels sont les raisons de « solidité/résilience/vulnérabilité » des immatériels?
- Quelle résistance à la survenance de risques combinés?
- Les nouveaux objets immatériels produisent-ils de nouvelles formes de risques?



- Approche qualitative, méthode mixte
- Analyse de contenu et de discours
- Double matérialité





## Table ronde 1

# Comptabilité & Immatériels

















### Présentation – Stefano Zambon

anc.gouv.fr















Panel Comptabilité et immatériels

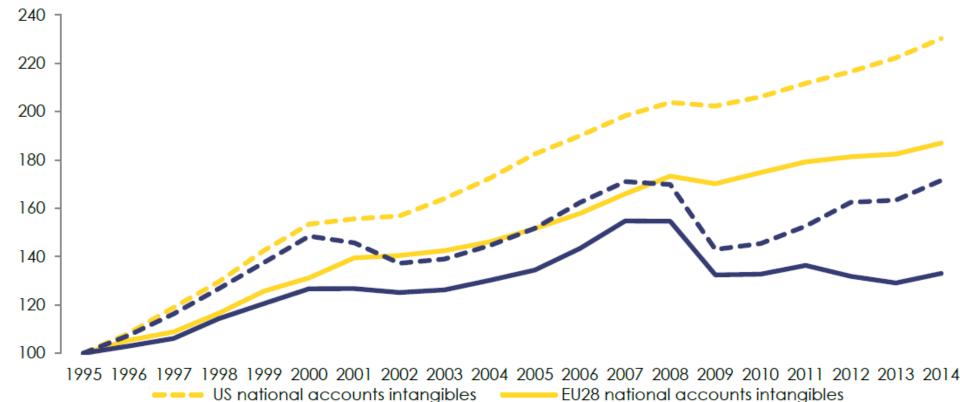
Prof. Stefano Zambon
Secretaire Général
Organisme Italien de Business Reporting
(O.I.B.R.), et
Professeur de comptabilité,
Université de Ferrare





# OIBR

Graph 1: Non-residential intangible and tangible investments in the EU-28 and the U.S., total economy; Chain linked volumes, index 1995 = 100



EU28 non-residential tangibles

US non-residential tangibles

### Un réveil d'intérêt pour les infos sur les immatériels



- Sur le plan académique, il y eu un intérêt constant dans les derniers 25 ans → en plus de la recherche de l'AFC, par exemple voir un article récent dans Accounting & Business Research (Barker et al., 2021) et une revue de la littérature académique sur les actifs incorporels non comptabilisés menée pour l'EFRAG (Zambon et al., février 2020)
- Forte augmentation de l'attention de divers organismes internationaux pour les actifs incorporels de différents points de vue (ICAS, FRC, EFAA, FASB, Korean Accounting Standards Board, WBCSD, WICI)
- EFRAG → API + Discussion Paper on "Better Information on Intangibles" (aout 2021)
- Commission européenne → proposition de nouvelle directive sur les rapports de développement durable (CSRD) → informations obligatoires sur les actifs incorporels non comptabilisés (avril 2021)
- IASB → version révisée du « Management Commentary Practice Statement » comprend des informations sur les actifs incorporels (mai 2021) + résultats de la troisième consultation sur l'agenda
- Le « Integrated Reporting Framework » (2013, 2021), qui inclut les immatériels parmi les six capitaux pour la création de valeur, est globalement appliqué par >2.100 entreprises

# Une très récente recherche menée par l'Université de Ferrare avec le support de l'ICAS, l'EFRAG et l'EFFAS, révèle que :



- **Brands** (P: 5.5; U: 7.1)\*
- **R&D** (P: 7.2; U: 7.9)
- **IP & Know How** (P: 6.2; U: 7.8)\*
- Software and information systems (P: 6.9; U: 7.3)
- Strategy & planning (P: 6.9; U: 7.3)\*
- **Business model** (P: 7.2; U: 7.8)\*
- Customer satisfaction and loyalty (P: 6.0; U: 7.8)\*
- Customer list (P: 4.0; U: 6.3)\*
- Corporate reputation & image (P: 5.6; U: 6.4)\*
- Relationships with suppliers (P: 5.7; U: 7.3)\*
- **Training** (P: 5.2; U: 6.9)\*
- **Human capital (skills)** (P: 6.6; U: 7.8)\*

- Organisational culture/climate (P: 6.5; U: 7.1)\*
- Intangibles-related risks and opportunities (P: 6.5; U: 7.7)\*
- Stakeholder engagement (P: 6.5; U: 5.9)\*

Note 1 : Les notations des préparateurs et des utilisateurs des infos sur les immatériels vont de 0 à 10

Note 2 : \* = L'effet de la position professionnelle actuelle (préparateur ou utilisateur) est statistiquement significatif

L'échantillon est composé de 117 répondants.

# Une très récente recherche menée par l'Université de Ferrare avec le support de l'ICAS, l'EFRAG et l'EFFAS, révèle que :



À votre avis, dans le rapport annuel présenté, la disponibilité de plus d'informations sur les actifs incorporels modifierait-elle la valeur du marché de l'entreprise ?



Les préparateurs sont moins convaincus que les utilisateurs

Pour plus de 50%, la valeur marchande devrait monter

L'échantillon est composé de 117 répondants.

### La scène européenne et les immatériels



- Le texte final de la nouvelle Directive CSRD en juin sera décisif pour comprendre le rôle des immatériels dans le cadre du reporting européen
- Si les infos sur les immatériels sont maintenues (liées ou non à celles de la durabilité), l'EFRAG pourrait considérer d'« enrichir » le deuxième set de ses standards avec des normes ad hoc focalisées sur ces ressources qui ne rentrent pas dans les états financiers
  - En parallèle, l'EFRAG aura la possibilité d'interagir avec l'IASB pour la révision d'IAS 38
- Une coordination active avec l'ISSB devrait en principe donner la « baseline » internationale

### La Fondation IFRS (ISSB et IASB) et les immatériels



- L'ISSB pourrait clarifier prochainement l'utilisation et les plans en ce qui concerne le Framework du reporting intégré (qui inclut les immatériels), comme cela a été fait pour l'utilisation des normes SASB
- L'IASB est en train de considérer s'il doit ajouter un nouveau projet sur les immatériels (IAS 38) suite aux réponses à la troisième consultation sur l'agenda future de l'IASB
- Emplacement et connectivité : à clarifier où les infos extra-financières doivent être reportées : interconnexion entre les informations financières et extra-financières et leur articulation (rapport annuel intégré ?)
- Coordination avec l'action de l'EFRAG (domaine financier et extra)

La fonction de connectivité des immatériels entre le rapport financier et le rapport de durabilité (WICI Intangibles Reporting Framework, 2016, p. 7)

OIBR
Organismo Italiano
Business Reporting

# Corporate Reporting

Financial Reporting

**Immatériels** 

Sustainability Reporting

Financial Capital Manufactured Capital

Human Capital Intellectual Capital\* Social and
Relationship
Capital

Natural Capital

Six capitals as defined by IIRC

\* Organisational Capital according to WICI Framework



Même s'il y a encore certaines incertitudes et des criticités sur le chemin, et depuis 25 ans de recherche académique, il semble-t-il que dans le future proche les immatériels – surtout s'ils sont générés à l'intérieur des organisations – puissent (finalement) devenir « visibles » sur le plan comptable des informations d'entreprise



Une vision de la durabilité axée sur la création de valeur



### Merci!

### **Prof. Stefano Zambon**

Secretaire Général, Organisme Italien de Business Reporting (O.I.B.R.), et Professeur de comptabilité, Université de Ferrare









### Table ronde 1

# Comptabilité & Immatériels

















### Table ronde 2

# Comptabilité, contrôle, joint-ventures et partenariat

















# Présentation – François Lantin

anc.gouv.fr

















# Etude sur l'application du pack consolidation IFRS

François LANTIN et Eric TORT Enseignants chercheurs iaelyon



#### **ENJEUX ET AXES DE RECHERCHE**

- Nouvelles normes de consolidation en IFRS (pack conso = IFRS 10, 11 et 12) publiées par l'IASB
- Etude d'impact de la mise en œuvre du pack conso IFRS en 2013-2014 dans l'UE : modalités de transition et impacts sur les états financiers
- <u>Etude 1</u>: modalités de mise en œuvre des normes IFRS 10, 11 et 12
- <u>Etude 2</u>: conséquences du pack conso sur la qualité de l'information financière pour les utilisateurs (investisseurs & analystes financiers)
- Etude 3: améliorations envisageables du pack conso



### Pack conso IFRS: principaux changements

Pack conso IFRS	Principaux changements
IFRS 10 - états financiers consolidés (ex. IAS 27)	Nouvelle notion du contrôle suivant 3 critères cumulatifs
IFRS 11 - partenariats (ex. IAS 31)	Suppression de la méthode de l'intégration proportionnelle pour la consolidation des co-entreprises et introduction de 2 catégories de partenariats (JV et accord)
IFRS 12 – informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	De nouvelles informations pour toutes les entités : filiales, co-entreprises, entreprises associées et entités structurées consolidées ou non,
IAS 28 <u>révisé</u> – participations dans des entreprises associées et co-entreprises	Révision permettant notamment d'étendre de manière systématique la méthode de la mise en équivalence aux co-entreprises en sus des entreprises associées

# 1. MODALITES ET MISES EN ŒUVRE DES NORMES IFRS 10 et 11 Echantillon

- Etude des 120 documents de référence 2013 ou 2014 des composantes de l'indice SBF 120
- 84% ont utilisé le report au 1<sup>er</sup> janvier 2014
- Aucun impact significatif IFRS 10 et 11 pour 42% du CAC 40 et 67% du SBF 120 car possibilité d'anticiper la méthode de MEE pour les co-entreprises selon IAS 31 et/ou faibles poids des JV
- Surreprésentation de 5 secteurs d'activité : industrie transport (20,5%) ; BTP / gestion immobilière / hôtellerie, Banque / assurance ; Industrie chimie / gaz / pétrole
- Etude centrée sur 39 sociétés ayant présenté des tableaux d'impacts et de passage à IFRS 10 et 11

# 1. MODALITES ET MISES EN ŒUVRE DES NORMES IFRS 10 et 11 : FRANÇAISE Analyse qualitative

- ½ échantillon : notes de bas de page pour indiquer le retraitement des indicateurs clés et états financiers N-1
- IFRS 10 : Absence d'impact ou impacts très limités pour 7 groupes (dont 3 banques) : exclusions périmètre, changements méthodes, ..
- IFRS 11 : Nombre de co-entreprises désormais MEE : de 1 à 137 (JC Decaux) avec une moyenne <15</li>
- Absence d'impact significatif liée au faible nombre et faible poids des coentreprises au sein des groupes
- 35 tableaux d'impacts dont 46% regroupent IFRS 10 et 11 : 25 bilans complets et 10 bilans simplifiés, 23 CR complets et 12 CR simplifiés



# 1. MODALITES ET MISES EN ŒUVRE DES NORMES IFRS 10 et 11 : Impacts sur les bilans consolidés (actif)

- Une hausse forte et significative (+29,5%\*\*\*) du poste « Titres des sociétés mises en équivalence » qui intègre désormais la quote-part des coentreprises.
- En contrepartie : baisse sensible de postes clés à l'actif :
- goodwill : -3,1%\*\*\*
- immobilisations incorporelles : -4,6%\*\*
- Immobilisations corporelles : -4,7%\*\*\*
- Stocks: -4,4%\*\*\*
- créances clients : -2,4%\*\*



# 1. MODALITES ET MISES EN ŒUVRE DES NORMES IFRS 10 et 11 : Impacts sur les bilans consolidés (passif)

- Principales variations au passif du bilan :
- absence attendue de variation des capitaux propres
- baisse de l'endettement à plus d'1 an : -3,2%\*\*\*
- Provisions non courantes : -2,48%\*\*
- Dettes fournisseurs : -4,59%\*\*\*
- Autres dettes courantes : -3,55%\*\*\*
- Passifs d'impôts différés non courants : -6,20%\*\*



### 1. MODALITES ET MISES EN ŒUVRE DES NORMES IFRS 10 et 11

Hausse attendue des quotes-parts des résultats nets des sociétés MEE en contrepartie de la baisse de tous les autres postes

Chute importante du chiffre d'affaires (-4,0%\*\*\*) mais compensée par la baisse du coût de produits vendus de -4,6%\*\*, soit un effet neutre sur la marge brute ou marge sur coûts des ventes (+0,19%)

Autres postes du résultat opérationnel en baisse :

Frais commerciaux: -3,7%\*\*

Dot amortissements et provisions : -2,71%\*\*\*



# 1. MODALITES ET MISES EN ŒUVRE DES NORMES IFRS 10 et 11 : Impacts sur les tableaux de flux de trésorerie consolidés

- Baisse du résultat opérationnel de -3,5%\*\* en moyenne mais écarts parfois plus importants : Véolia (-36,1%), JC Decaux (-35,4%), Nexity (-11,4%)
- Hausse du résultat financier (+2,6%\*\*) justifiée principalement par la baisse du coût financier (-3,9%\*\*\*) des coentreprises à relier à celle de leur endettement qui n'apparaît plus dans les bilans
- Réconciliation des méthodes IP et MEE au niveau du résultat net qui intègre la « Quote-part des résultats nets MEE » en très forte progression de +17,0% car non limité aux entreprises associées.



# 1. MODALITES ET MISES EN ŒUVRE DES NORMES IFRS 10 et 11 : Impacts sur les tableaux de flux de trésorerie consolidés

- Flux de trésorerie des coentreprises désormais non pris en compte dans les tableaux de flux consolidés.
- Flux de trésorerie des activités opérationnelles en baisse de -3,0%\*\* en lien notamment avec la décroissance de la CAF (-2,1%\*), mais compensée en partie par la variation de BFR (-7,7%)
- Flux de trésorerie d'investissement relativement stables (+1,2% non significatif) en raison des compensations entre les diminutions d'acquisition réalisées par les coentreprises et leurs produits de cession. Variations individuelles parfois fortes en positif ou négatif.



## 2. ETUDE QUALITATIVE DES NORMES IFRS 10 et 11 : Méthodologie

- Administration en ligne d'un questionnaire (75 questions) auprès de 120 entreprises (mise en ligne sur site APDC, Vox-fi de la DFCG et via ACTEO)
- Préparateurs des comptes : directeurs comptables/consolidation et resp. doctrine
- Echantillon de 21 questionnaires exploitées
- Sollicitation de la DAC de l'AMF, d'un ancien membre de l'IASB et d'enseignants-chercheurs en vue de l'élaboration d'un guide d'entretien
- Entretien avec 3 directeurs comptables et/ou responsables doctrine



# 2. ETUDE QUALITATIVE DES NORMES IFRS 10 et 11 : Résultats (1)

- Une anticipation très faible des émetteurs du package consolidation IFRS dès 2013 probablement par absence d'intérêt pour une telle anticipation ou d'impact financier attendu et du fait de l'accroissement d'information requis par IFRS 12
- Une proportion très minoritaire de groupes ayant des impacts IFRS 10 et 11 qui restent sauf exception d'une incidence financière faible sur les agrégats des états financiers;
- Un impact d'IFRS 11 lié essentiellement au passage d'IP à MEE et un impact d'IFRS 10 marginal dans les corporates;
- Des informations additionnelles dans les notes annexes du fait d'IFRS 12 entrainant un travail de collecte plus ou moins significatif selon les émetteurs avec parfois la mise en œuvre de processus de suivi spécifique.



## 2. ETUDE QUALITATIVE DES NORMES IFRS 10 et 11 : Résultats (2)

- Pas de difficultés significatives de mise en œuvre du pack consolidation rencontré par émetteurs
- Normes jugées globalement plutôt pertinentes, précises et complètes
- Appréciations positives quant aux principes d'analyse de partenariats (IFRS 11) dans un cas et d'analyse du contrôle (IFRS 10) dans un autre.
- Emetteurs non majoritairement favorables à une évolution substantielle de la méthode MEE à l'exception de certaines précisions attendues et non traitées actuellement par IAS 28.



## 2. ETUDE QUALITATIVE DES NORMES IFRS 10 et 11 : Résultats (3)

Le passage de l'IP à la MEE pour la comptabilisation des entreprises jugé par certains comme une régression en termes de suivi de la performance des co-entreprises.

Ceci peut se traduire potentiellement par différentes pratiques telles que :

- la modification de la structuration des partenariats
- le maintien en interne de l'IP pour le suivi des co-entreprises
- le reclassement en opérationnel des quotes-parts de résultats des entités MEE opérationnelles avec référence ou pas à la rec. ANC n°2013-01.



### FRANÇAISE 3. ETUDE QUALITATIVE DE LA NORME IFRS 12:

Mise en œuvre d'une analyse volumétrique et documentaire des notes annexes avant et après le passage au pack consolidation IFRS auprès respectivement des entreprises du SBF 120 et du CAC 40.

#### Principaux enseignements:

- un impact assez faible d'IFRS 12 sur le volume des comptes consolidés et plus particulièrement sur les notes annexes qui augmentent en moyenne de + 3% avant et après passage au pack consolidation IFRS
- l'absence de liens entre le degré d'impacts d'IFRS 10 et 11 et celui d'IFRS 12 sur les états financiers
- une certaine dispersion des informations requises par IFRS 12 au sein des états financiers sans homogénéité dans les pratiques des entreprises du CAC 40



#### RÉPUBLIQUE 3. ETUDE QUALITATIVE DE LA NORME IFRS 12 :

- Bonnes application des dispositions d'IFRS 12 : information sur la composition, formulation des jugements & hypothèses → à améliorer néanmoins dans 1/3 des cas au-delà de la simple reprise des définitions normatives.
- Prise en compte relative des recommandations de l'AMF 2013/2014 en faveur de la pertinence & cohérence de l'information (risques, restrictions, matérialité IM...)
- <u>Filiales</u>: communication satisfaisante sur les principales informations avec néanmoins des pratiques diverses de présentation (ex. 1 ou plusieurs notes) et des informations sur les risques & restrictions assez minoritaires.
- <u>Co-entreprises et entreprises associées</u>: communication large sur les données essentielles (ex. méthode de comptabilisation) avec des présentations diverses et des informations souvent limitées sur certains items (ex. engagements, minoritaires)
- Entités d'investissement et aux entités structurées : très faibles impacts



Liberté Égalité Fraternité



## Table ronde 2

# Comptabilité, contrôle, joint-ventures et partenariat















Liberté Égalité Fraternité



## Présentation – Frédéric Pourtier

anc.gouv.fr

















# La Mise en Équivalence dans les comptes de groupes en France

Frédéric Pourtier Professeur IAE Bordeaux
Frédérique Bardinet-Evraert Maître de Conférences IAE Bordeaux
Pascal Barneto Professeur IAE Bordeaux
Véronique Darmendrail PRAG IAE de Bordeaux
Michel Legain Dir. comptable Caisse D'Épargne
Sabrina Texandier Expert Comptable Bordeaux



- 1. Contexte, repères historiques et revue de la littérature
- 2. Pertinence de la ME
- 3. Gestion du résultat et ME
- 4. Off balance sheet et ME
- 5. Synthèse



# 1. Contexte, repères historiques et revue de la littérature



## 1- Contexte, repères historiques et revue de la littérature

#### 1.1- Contexte

- ✓ 50 % des groupes français utilisent la ME (et plus des 2/3 de l'EuroStoxx 600) pour les JV ou associées.
- ✓ Ils cumulent 90% de la capitalisation boursière.
- ✓33% des groupes avec JV dont 60% pratiquaient l'IP avant IFRS 11.
- √32% des groupes avec ME ont uniquement des associées.

#### Exemples de cas remarquables (2019) :

Titres ME/Capitaux Propres pdg		Résultat ME/Résultat Net pdg	
Renault 60,3%	Dassault Av . 41,4%	Renault 134,7%	Suez 56,4%
Veolia 26,56%	Accor 26,38%	Bollore 51, 14%	Engie 50,8%
Atos 24,37%	Engie 24,23%	Total 30,2%	Veolia 20,8%



### 1- Contexte, repères historiques et revue de la littérature

#### 1.2- Repères historiques

 ✓ Les travaux historiques sur la ME (Walker, 1978) montrent que c'est une méthode de non consolidation

permettant l'évitement de la consolidation par intégration au UK (vs USA).

✓ La ME est devenue une <u>méthode palliative</u> (Nobes, 2002) pour les filiales « atypiques » (financières, étrangères, associées et partenariats) selon les périodes et les pays.



## 1- Contexte, repères historiques et revue de la littérature

#### 1.3- Revue de la littérature

Pertinence de la ME	ME et gestion de la dette
(-) Graham et al. (2003) (+/-) Bauman (2003) (-) Khotavala (2003) (-)Lim,Yeo et Liu (2003) (+/-)Stoltzfus et Epps (2005) (-) Soonawalla (2006) (-)Bauman (2007) (-) O'Hanlon et Taylor (2007)	(+)Mohr (1988 (+)Heian et Thies (1989) (+)Mian et Smith (1990) (+)Bierman (1992) (+)David et Largay (1999) (+)Cormier, André et Charles-Cargnello (2000) (+)Lourenço et Curto (2010)
(+/-)Lourenço et Curto (2010) (-)Richardson et <i>al.</i> (2012)	ME et gestion du résultat
(-) Lourenço et <i>al</i> (2012) (-)Alexander et <i>al</i> . (2012) (-)Demerens et <i>al</i> (2014) (-)Catuogno et <i>al</i> (2015) (-/+) Lantin et <i>al</i> . (2018) (-)Gavana et <i>al</i> . (2020)	(+)Gordon et Morris (1996), (+)Morris et Gordon (2006) (+)Bohren et Haug (2006) (+)Lourenço et Curto (2010)

- ✓ La ME est moins pertinente que les méthodes d'intégration (IP ou IG).
- ✓ Peu d'études ont été réalisées sur des périodes où la ME est obligatoire.
- ✓ La ME permet de gérer la dette et le résultat.



## 2. Pertinence de la mise en équivalence



## 2- Pertinence de la mise en équivalence

#### 2.1- Questions de recherche et méthodologie

- ✓ La généralisation de la ME de facto par l'IASB (IFRS 11) modifie-t-elle la pertinence des informations comptables des groupes ?
- ✓ Échantillon français de 354 groupes cotés sur la période [2007-2017], hors secteur financier, assurance, real estate.
- ✓ Méthode d'analyse de *Value relevance* (régression de panels) : Pertinence mesurée par le sens et le degré d'association des valeurs comptables liées à la ME avec la valorisation boursière.
- Prix<sub>it</sub> = $a_0$ +  $a_1$  Résultat net pdg<sub>it</sub> +  $a_2$  Actifs sauf titres ME <sub>it</sub> +  $a_3$  **Titres M**E +  $a_4$  Dette<sub>it</sub> +  $a_5$ LnActif<sub>it</sub> +  $a_6$  Secteur+  $\epsilon_{it}$ 
  - $Prix_{it} = a_0 + a_1 Résultat net hors ME pdg_{it} + a_2 Actifs_{it} + a_3 RIt ME + a_4 Dette_{it} + a_5 LnActif_{it} + a_6$



### 2- Pertinence de la mise en équivalence et investisseurs

#### 2.2- Résultats

- ✓ Pas d'effet significatif de la ME sur l'association entre les valeurs comptables et la valeur de marché sur la période 2007-2012 (avant IFRS 11).
- ✓ Mais une relation négative et significative (titres et résultat mis en équivalence) après 2014.
- ✓ Nb : Classement integral-non integral (après 2014) : sans effet clair (non significatif).
- ✓ Le déploiement de la ME par l'IFRS 11 a modifié l'association entre les valeurs comptables et la valeur de marché des groupes.
- Les valeurs mises en équivalence pèsent désormais négativement dans cette association en



# 3. Gestion du résultat et mise en équivalence



## 3- Gestion du résultat et mise en équivalence

- 3.1- Questions de recherche et méthodologie(s)
- ✓ Les groupes pratiquant la ME gèrent-ils mieux leurs résultats autour de 0 que les autres ?
  - i.e. remplacent-ils plus facilement de faibles pertes par de faibles gains?
- ✓ Echantillon de groupes cotés en France sur la période [2007-2017]. Données empilées.
- ✓ Comparaison des groupes avec ou sans ME : échantillon matché, puis comparaison de groupes avec différents degrés d'importance de la ME.
- ✓ Tests des anomalies autour de 0 (Burgstahler et Dichev, 1997, Jeanjean et Stolowy, 2008, Vidal, 2009, 2010, Glaum et al., 2004, Burgstahler et Chuk, 2017, Bizalov et Bazu, 2019).
- ✓ Méthodes non paramétriques et paramétriques : Khi2, Kolgomorov Smirnov, méthodologie de Glaum et méthode ROGME (RObust Graphical MEthod) (Rousselet et al. 2017), différences des variations des fonctions de densité.

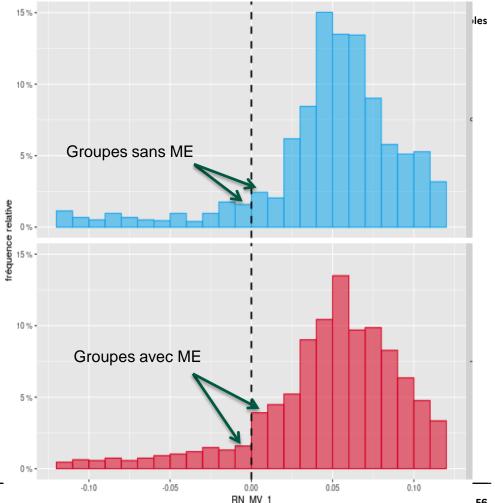


## 3- Gestion du résultat et mise en équivalence

#### 3.2- Résultats

✓ Les groupes avec ME semblent gérer le seuil de 0 avec plus d'efficacité (i.e. le rapport des classes à droite du 0 sur les classes à gauche du 0 est significativement plus fort chez les groupes avec ME).

✓ Ce constat semble d'autant plus net que le taux de ME est important.





# 4. Off balance sheet et mise en équivalence



## 4- Off balance sheet et mise en équivalence

#### 4.1- Questions de recherche et méthodologie

- ✓ En modifiant la structure des états primaires (par rapport à l'IP), la ME est-elle source d'une distorsion comptable entre le bilan et le compte de résultat ?
- i.e. en faisant disparaître une partie des masses comptables, la cohérence Bilan/Compte de résultat/Résultat net pdg est-elle respectée ?
- ✓ Analyse du ROE et de ses liens avec le niveau de ROI et de gearing.
- ✓ Mesure d'une proxy de perte d'information (ou de distorsion).  $l = \frac{ROE_G (1-T)*[R^e + B*(L)]}{(1-T)*B}$
- ✓ Analyse comparée (Test de Student) des groupes français cotés sur la période [2007-2017] avec ME et sans ME, puis des groupes avec ME selon le taux de ME (taux de ME/Capitaux Propres).



## 4- Off balance sheet et mise en équivalence

#### 4.2- Résultats exploratoires

- ✓ Avant IFRS 11: pas de différence de moyenne de la proxy entre les groupes avec et sans ME => pas de distorsion.
- ✓ Après IFRS 11 : distorsion significative pour les groupes avec un taux ME/CP > 4,7 % (vs groupes sans ME).
- ✓ Après IFRS 11, le ROE est moins clairement relié aux masses des bilans (Dette) et à celles des comptes de résultat (résultat opérationnel et coût de la dette) pour les groupes pratiquant la ME => distorsion due à la non intégration des informations comptables des entités ME.



## 5. Synthèse



## 5- Synthèse

#### 5.1- Constats et résultats

- ✓ La ME est pratiquée par presque 50% des groupes français.
- ✓ Ces groupes représentent ± 90% des valorisations boursières.
- ✓ Avant IFRS 11, 1/3 des groupes avaient (et ont toujours) des JV.
- ✓ Les groupes français avec JV pratiquaient l'IP pour ± 60%.
- ✓ Nombreux cas remarquables.
- ✓ Les valeurs comptables mises en équivalence ont un effet négatif et significatif sur la relation entre les données comptables et la valorisation boursière depuis 2014.
- ✓ Le classement integral-non integral du résultat ME est non significatif.
- ✓ La ME favoriserait la gestion du résultat.
- ✓ La ME semble être une source de distorsion entre le bilan et le compte de résultat (ME/CP > 4,7%).



# L'équipe vous remercie pour votre attention et vos remarques



Liberté Égalité Fraternité



## Table ronde 2

# Comptabilité, contrôle, joint-ventures et partenariat















Liberté Égalité Fraternité



## Présentation – Maria D. Urrea Sandoval

anc.gouv.fr



















### Accounting, control, joint-ventures and partnerships:

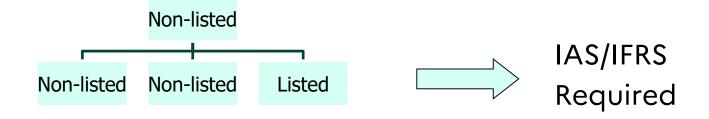
"IFRS-UE 10,11 and 12 Vs Spanish GAAP on consolidation".

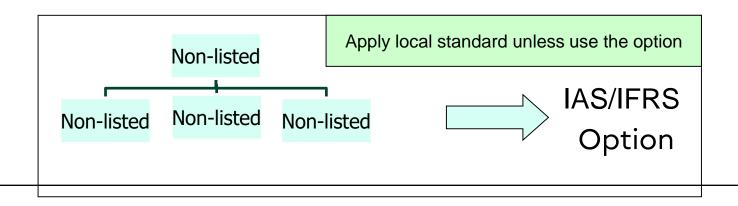
María D. Urrea Sandoval Subdirector General for Accounting Standards, Accounting and Auditing Institute (ICAC)



#### THE DUAL MODEL IN CONSOLIDATED ACCOUNTS

Regulation 1606/2002 => Spanish Decision Art. 43.bis Commercial Code (Cco)





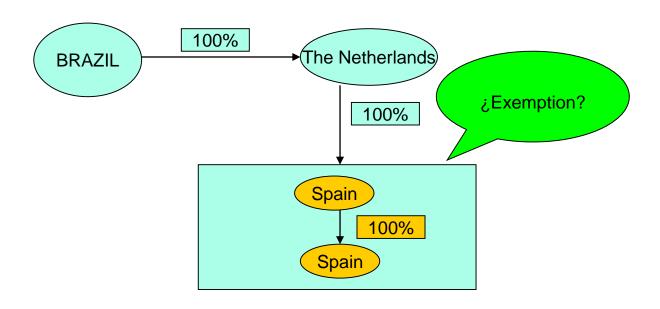


## **OBLIGATION TO CONSOLIDATE** Art. 42 Commercial Code GROUP Combined FFSS CONTROL Subordination Coordinatión Special **Purpose Entity**

Capital Companies Law.-Art. 260.Thirteenth. The company must indicate in the notes of its individual accounts the combined financial statements to which it belongs.



# Subgroup exemption only applies if the parent EU consolidates under Directive 2013/34





#### Joint ventures and associates entities

In local GAAP there is a difference with the criteria followed in IFRS-EU 11

#### Proportionate consolidation – Joint control:

• Joint venture, unless option to apply equity method.

#### **Equity Method**

- · Associates Entities.
- Joint venture (when proportionate consolidation does not apply).



## ICAC Draft Resolution on the definition of group companies and the accounting of operations between group companies

- 1. The definition of control is developed, already included since 2010 in the local GAAP on consolidated accounts. There are no differences with IFRS-EU 10, but in Spain the exemption provided for investment entities has not been included.
- 2. The definition of control is based on two requirements:
- Power over the investee to direct the relevant activities, and
- Exposure to variable returns.

The third element of IFRS-EU 10 "ability to influence ...." It is introduced in a specific article in line with the analysis of acting as a principal or an agent.

- 3. The practical experience in Spain is that the change of the model from IAS 27 + SIC 12 to IFRS-UE 10, in general terms, it had no impact.
- 4. Some aspects of IFRS-EU 10 dealt with in the IASB's review work have been discussed in the working group, such as how the terms "current ability to direct the relevant activities" or "lenders' protective rights" should be interpreted.



### Current ability to direct the relevant activities

When two or more companies have the capacity to respectively direct the relevant activities of another company and said activities take place at different times, the former must determine which of them exercises control over the other company at each moment, a circumstance that could give rise to the parent company of the same company is successively different over time.

### Lenders' protective rights

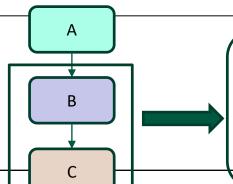
(...) a certain event can cause these rights to acquire the qualification of substantive. This would be the case of the rights of a lender if the borrower has failed to meet its payment obligations at the end of the financial year. In this case, the lender could have acquired control if there were no more realistic alternative to acquiring a sufficient number of voting rights to enable it to exercise the practical ability to direct the relevant activities at the time decisions need to be made.



### Definition of control vs entity acting as agent

Analizing the definition of control and the clarifications on acting on behalf and for the benefit of another party or parties (the principal(s)) and therefore does not control the investee when exercises its decision-making authority, the working group has been considered whether this could lead to the consideration that in a subgroup there is no control in the strict sense because control rests with the ultimate superior dominant of the group.

In principle, the premise that there is control by the intermediate dominant is assumed, but a reflection or some precision in this regard would be welcome.



The B/C subgroup exists to the extent that company B controls company C. However, in practice decisions about the relevant activities of C are set by A. Is company B an agent in the sense of the IFRS-EU 10?







Liberté Égalité Fraternité



# Table ronde 2

# Comptabilité, contrôle, joint-ventures et partenariat















Liberté Égalité Fraternité



# Présentation – Yves Perrier

anc.gouv.fr













# Rapport Perrier

Faire de la place financière de Paris une référence pour la transition climatique : un cadre d'actions



# Une révolution industrielle au plan mondial impliquant une nouvelle économie politique

Un cadre normatif en cours d'élaboration pour bâtir une nouvelle économie politique

Bilan des actions de la place financière de Paris

# Contexte général du changement climatique et des engagements politiques

La lutte contre le changement climatique est une priorité partagée par la majorité des pays, qui s'engagent à leur échelle nationale et via des accords internationaux

Les chiffres du changement climatique du GIEC sont sans appel : les températures continueront à augmenter au moins jusqu'en 2030, la limite de +1,5°C sera atteinte et la suite de la trajectoire dépendra des comportements humains.

Des accords sont signés à différentes échelles pour lutter contre le réchauffement :



#### International

l'Accord de Paris (2016) fixe l'objectif de contenir l'élévation de la température en dessous de 2°C, objectif ramené à 1,5°C lors de la COP 26 en novembre 2021.



#### Européen

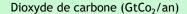
le Pacte vert pour l'Europe et la Loi européenne pour le climat fixent l'ambition de réduire d'au moins 55 % les émissions de GES en 2030 par rapport aux niveaux de 1990, puis d'atteindre un solde net d'émissions nul en 2050.

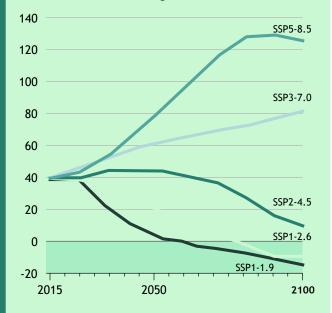


#### **National**

La Stratégie Nationale Bas Carbone constitue au plan français l'instrument principal de pilotage, avec une trajectoire décroissante de budgets carbone déclinés par secteurs

### Scénarios d'émissions de gaz à effet de serre futures selon des hypothèses de concentration de GES du GIEC





### Une révolution industrielle au plan mondial qui va nécessiter des investissements considérables

Pour faire de ces engagements une réalité, les différents pays sont confrontés à une véritable révolution énergétique et industrielle

L'évolution du mix énergétique et l'efficacité de son utilisation sont des enjeux clés : il s'agit de remplacer en 30 ans les énergies fossiles, qui représentent aujourd'hui 80 % de l'énergie primaire au plan mondial par des énergies décarbonées.

Cette mutation concerne également la quasi-totalité des secteurs d'activité en particulier les secteurs les plus émissifs (transports, industrie lourde, bâtiment et agriculture). Ce sont les systèmes de production, les produits eux-mêmes, les modes de consommation et les chaînes de valeurs qui doivent se décarboner.

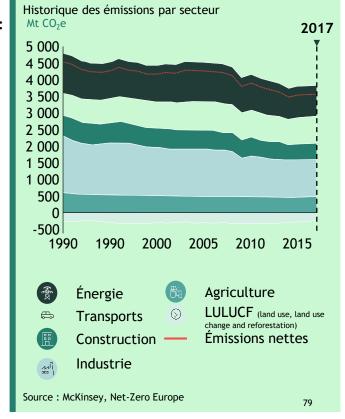
Pour accompagner cette révolution, des investissements considérables devront être réalisés en recherche et développement, en transformation des processus industriels et dans de nouvelles infrastructures, estimés

à 3 à 5 trillions de dollars de plus par an jusqu'en 2050

au niveau mondial (500Md€ pour l'Europe).

Les conséquences géopolitiques et sociales devront être maîtrisées pour garantir la sécurité d'approvisionnement, la souveraineté, la **compétitivité** de notre économie, la participation des pays émergents à la décarbonation et pour garantir l'acceptabilité sociale des transformations.

### L'essentiel des émissions européennes historiques provient de 5 secteurs



# Une nouvelle économie politique à mettre en place



- Un nécessaire alignement des Etats, des entreprises et du système financier :
  - Les Etats (y.c. l'Europe) définissent les politiques publiques (transports, logement, aménagement du territoire...), industrielles, fiscales (instauration d'un signal prix par la tarification du carbone, mécanisme d'ajustement carbone aux frontières) et les normes (comptables notamment)
  - Les entreprises conçoivent les solutions technologiques et industrielles permettant de décarboner l'économie et intègrent dans leurs stratégies et leur fonctionnement l'externalité CO2, en complément des critères financiers.
  - Le système financier (banques et investisseurs) accompagne la transformation des entreprises en leur allouant les capitaux et financements nécessaires, au bon coût, en influençant leurs stratégies par le dialogue, et en trouvant les solutions de financement adaptées aux défis des besoins du Nord et du Sud.
- Les investissements considérables à réaliser et la faible valeur d'usage des transformations à opérer impliquent un juste partage des coûts entre le contribuable, le consommateur et l'investisseur.
- Les investisseurs devront remettre en cause les critères de rentabilité du capital (rendement des fonds propres et TRI de 15 %) forgés dans les années 2000 et dont le niveau apparaît incompatible avec la nature des transformations à opérer.
- De nouvelles solutions financières sont nécessaires pour dégager les ressources adéquates. Celles-ci doivent être conçues en lien avec l'Etat.

Une révolution industrielle au plan mondial impliquant une nouvelle économie politique

# Un cadre normatif en cours d'élaboration pour bâtir une nouvelle économie politique

Bilan des actions de la place financière de Paris

# La taxonomie européenne comme dictionnaire de la durabilité

Des outils de mesure et d'analyse des émissions de gaz à effet de serre des entreprises sont nécessaires pour fournir une vision claire des émissions carbone associées aux activités économiques et aux entreprises ainsi que du degré d'alignement des entreprises avec les objectifs climatiques.

La taxonomie européenne fournit un référentiel commun fondé sur une classification de l'impact environnemental des différentes activités économiques et la définition d'objectifs sectoriels.

Cette taxonomie reste toutefois méconnue et donne lieu à des interprétations divergentes en matière d'utilisation

- Approche statique : orienter les financements vers les activités « vertes » à ce jour (< 10% économie européenne)
- Approche dynamique: affecter les financements vers les entreprises dont les trajectoires de réduction des émissions de CO2 sont ambitieuses et crédibles.

L'approche dynamique doit être retenue ; l'enjeu est bien de transformer les activités les plus fortement émissives, par définition non encore vertes aujourd'hui = transformer le brun en vert.



### Le reporting extra-financier

L'externalité climatique doit être traduite dans un reporting extra-financier

Il faut considérer la possibilité d'émettre du carbone comme une ressource rare, au même titre que le cashflow pour les entreprises ou les fonds propres pour les banques.

Beaucoup d'entreprises se saisissent déjà de cet enjeu en instaurant une comptabilité carbone, des budgets carbone et la définition d'un prix interne du carbone. Mais les méthodologies de comptabilisation divergent, notamment sur le scope 3.

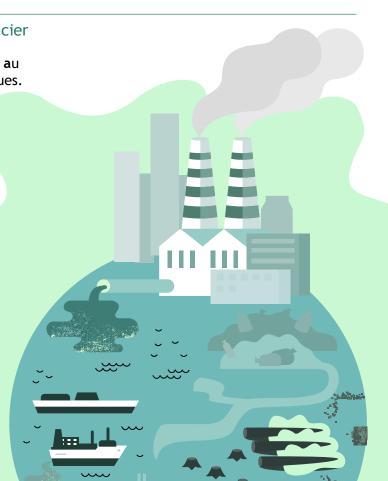
Les normes européennes (notamment CSRD) et internationales (notamment IFRS / ISSB) devront aboutir à un cadre comptable du CO2 cohérent.

Le reporting extra-financier devra être complété par des « plans comptables » élaborés au niveau de chaque filière industrielle (notamment règles claires d'utilisation de la Taxonomie et de la comptabilisation du scope 3).

Les institutions financières devront définir les méthodes d'incorporation du CO2 aux portefeuilles.

Le reporting extra-financier permettra au système financier de disposer des éléments permettant :

- De mesurer l'intensité CO2 des portefeuilles.
- D'alimenter les notes de transition CO2 et les analyses des contreparties et des portefeuilles.



### Des outils d'analyse embryonnaires

Il faut un cadre d'analyse homogène et transparent qui permette, par la notation, d'infléchir le coût du capital et des financements

La comptabilité financière et les méthodes d'analyse sont à compléter. Ils reposent sur des standards établis au début des années 1980 avec le développement de l'économie de marché, qui ne prennent pas en compte l'externalité CO2.

Aujourd'hui, les standards d'analyse climat pour orienter les capitaux sont embryonnaires, multiples, non stabilisés et en concurrence (obligations vertes, TCFD, SBTi, PACTA, PCAF, ACT...). Ils doivent être harmonisés pour jouer leur rôle dans l'allocation du capital.

L'hétérogénéité des approches concerne aussi les labels relatifs aux produits d'épargne (label ISR français, Ecolabel européen, classification articles 8 et 9 de la directive européenne SFDR...).

Il n'y a pas de marqueurs clairs permettant d'évaluer l'impact CO2. Il conviendrait de distinguer les labels représentatifs de l'ESG et du capitalisme responsable, et les labels d'impact climat stricto sensu.





Une révolution industrielle au plan mondial impliquant une nouvelle économie politique

Un cadre normatif en cours d'élaboration pour bâtir une nouvelle économie politique

### Bilan des actions de la place financière de Paris

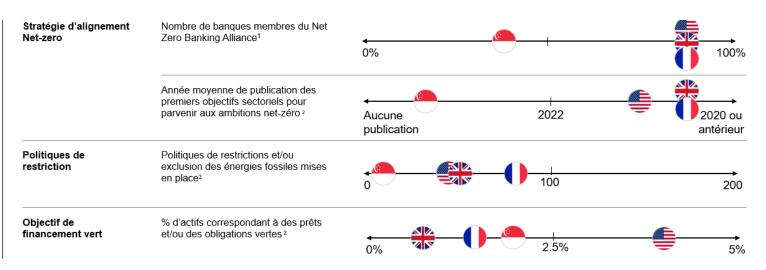
# Bilan des actions de la place de Paris

#### La place de Paris est engagée et reconnue sur la transition climatique mais elle est rattrapée par les autres places

Les acteurs financiers de la place de Paris ont été précurseurs dans la prise en compte des enjeux du changement climatique (outils de mesure, de reporting, modes de gouvernance). Mais les progrès se heurtent à l'hétérogénéité des méthodologies, une qualité des données inégale, un manque de concertation entre acteurs, un déficit d'action collective. Les principaux points faibles sont le manque de dialogue entre institutions financière et entreprises, et des travaux trop en silo des institutions financières.

Les autres places financières se sont mises en ordre de marche : définition de stratégies Net-Zéro, objectifs sectoriels assortis de politiques de restriction et/ou d'exclusion de certaines énergies fossiles, objectifs ambitieux de prêts et d'obligations verts,

Top 3 des banques par place financière



# Organisation de la place

Des initiatives de place ont été engagées pour accompagner les acteurs financiers dans leur transition durable

- Organismes de recherche et d'innovation : Institut Louis Bachelier (ILB), Finance for Tomorrow, Observatoire de la finance durable, Institut de l'économie pour le climat (I4CE), partenariats avec des universités
- Systèmes de certification avec deux labels de finance verte de référence en France - Greenfin (20 Mds € d'encours) et ISR (688 Mds € d'encours).

Mais des chantiers clés n'ont pas été engagés : sur la comptabilité CO2, les standards d'analyse, les politiques de financement, la coordination au sein du secteur financier et entre le secteur financier et les entreprises.

Les structures d'accompagnement de la finance verte existantes gagneraient à plus d'intégration, sur le modèle des initiatives de fédération d'acteurs mises en place dans d'autres centres financiers européens (Green Finance Institute (GFI) de Londres ou Green and Sustainable Finance Cluster Germany de Francfort).

Un travail de co-construction et de co-pilotage autour d'une feuille de route commune entre l'ensemble des acteurs concernés - système financier, entreprises et pouvoirs publics - est nécessaire.



Une révolution industrielle au plan mondial impliquant une nouvelle économie politique

Un cadre normatif en cours d'élaboration pour bâtir une nouvelle économie politique

Bilan des actions de la place financière de Paris

# Quels objectifs et quelle ambition pour la place financière de Paris ?



Face à l'actuel cadre normatif inachevé et non stabilisé, les objectifs sont de :

- Mettre en œuvre des outils de pilotage interne de la transition
- Finaliser le cadre normatif européen (pilotée par l'EFRAG) et international (pilotée par la fondation IFRS et sa nouvelle entité ISSB)
- Finaliser les travaux des alliances (regroupés dans la GFANZ) sur : la comptabilité carbone, l'analyse, la notation des entreprises et des produits financiers, la gestion et la gouvernance de l'externalité carbone dans les entreprises et les institutions financières, la normalisation des produits d'épargne dédiés à la transition, la formalisation d'engagements spécifiques sur le secteur des énergies fossiles, l'innovation financière

L'objectif collectif de la place financière de Paris doit être de devenir la place de référence pour la mise en œuvre des actions climat, reconnue comme telle par ses partenaires européens, anglo-saxons et pour le monde asiatique avec qui nous pourrions partager travaux et méthodes.

### Les chantiers à mener (1/2)

#### La comptabilité CO2

Une mesure des émissions est nécessaire, associée à l'appréciation d'une trajectoire carbone dans le temps et des reportings annuels.

- Contribuer à la finalisation de la norme, en pesant sur les travaux de l'EFRAG et de l'ISSB.
- Définir les modalités d'application de la taxonomie et du reporting carbone par les entreprises
- Définir les modalités d'utilisation de la taxonomie et d'intégration des données CO2 dans les portefeuilles des banques et investisseurs
- Définir les modalités de transmission des données CO2 par les entreprises et les institutions financières à la Banque de France, l'AMF ou l'ACPR

#### Les méthodologies d'analyse

La définition de standards d'analyse et de notation de la performance carbone actuelle et prévisionnelle des entreprises est nécessaire pour permettre une allocation efficace des ressources, au juste coût du capital.

- Mettre au point les méthodes d'analyse et ratios permettant de noter les stratégies de décarbonation des entreprises
- Créer uatre groupes de travail seront créés pour développer un corpus méthodologique commun pour l'analyse et la notation des performances carbone des entreprises, assis sur des trajectoires sectorielles partagées, la fabrication d'indices climat ainsi que pour l'engagement actionnarial.

# La gouvernance et la gestion de l'externalité carbone

La gouvernance des stratégies de décarbonation est une condition clé de l'effectivité et de la qualité de la transition climat. Le chantier se décline en 3 catégories.

- La gouvernance : impliquer les CA et comités exécutifs dans les stratégies carbone
- La gestion de l'externalité carbone : intégrer le CO2 aux processus d'investissement et crédits, promouvoir les politiques d'investissement verts, instaurer un budget carbone global, un coût du capital différencié
- Les modes de rémunération : intégrer la performance carbone de l'institution financière (y compris le scope 3) aux rémunérations

# Les chantiers à mener (2/2)

#### La formation

Le déploiement des actions climat par les entreprises et les institutions financières nécessitera un effort massif de formation, dans tous les secteurs et dans la durée.

- Former des comptables, des analystes, des gérants, des chargés de clientèle.
- Généraliser la formation des conseils d'administration
- Mobiliser le centre de formation bancaire de la FBF et la SFAF pour la gestion
- Développer un module climat pour les conseils d'administration avec l'IFA.
- Former les réseaux de distribution de produits financiers

#### Produits financiers et labels

Leurs approches sont multiples, rendant la différenciation entre produits et le conseil au client d'autant plus difficiles.

- Créer un label Transition Climat spécifique aux côtés du label ISR français
- Promouvoir ce nouveau label en Europe.

# Trajectoire d'ajustement de la place financière sur les énergies fossiles

Au-delà des engagements déjà pris sur le fossile non conventionnel, se pose la question du financement du pétrole et du gaz en général.

- Définir un scénario de référence à 2025, 2030 et 2050.
- Sur cette base, déterminer des stratégies transparentes et comparables de sortie des énergies fossiles.

#### L'innovation financière

La réussite de la transition énergétique exigera des investissements considérables, concentrés sur les 10 à 15 ans qui viennent, aux rendements incertains. Cela nécessitera des solutions innovantes pour :

- Combiner des financements publics et privés, permettant notamment de ré-allouer l'épargne longue des ménages. Ce type de solutions pourrait reposer sur des garanties totales ou partielles de l'Etat
- Mettre en place de financements spécifiques, comme certaines banques en ont déjà mis en place auprès des particuliers
- Créer des fonds, au niveau européen pour financer des investissements de transition énergétique dans des pays en développement émissifs.

### **Organisation de la place**

La réussite de la transition climat dépendra de l'alignement des entreprises, du système financier et de l'Etat. Il semble indispensable de rentrer dans une logique de co-construction et de co-pilotage.

Deux organismes de coordination pourraient être créés :

#### 1 | Politique

Instance de pilotage stratégique qui valide les ambitions, les priorités, arbitre les questions de normalisation et d'interprétation. Présidée par le Ministre

#### 2 | Opérationnel

Chargé de coordonner les travaux des différents chantiers, représenter la place dans les instances techniques européennes et internationales, animer un réseau d'experts (auditeurs, économistes, scientifiques...).

L'instance opérationnelle disposerait d'un budget propre alimenté par la Place et les pouvoirs publics, de 6 à 8 M €

Elle devrait travailler en synergie avec les organismes existant de la place de Paris (l'ADEME, I4CE) et avec ceux de Paris Europlace (l'Institut Louis Bachelier, Finance for Tomorrow et l'Observatoire de la finance durable)

Elle disposerait d'un conseil d'administration comprenant des personnalités qualifiées de l'industrie, du système financier ainsi que des représentants du ministère des Finances.





Liberté Égalité Fraternité



# Retour à 13h45









